



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr
Tél. : 01.55.82.87.70

NUMÉRO **2014/25**
Lundi 13 octobre 2014

ÉDITO

IMPORTANT ÉLECTIONS CTE-CAP

*Dépôt impératif des listes
le 23 octobre*

DERNIER DÉLAI

*Les CD pour
les élections professionnelles
vont partir de la Fédération*

SEMAINE 42.

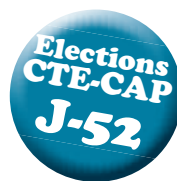
*Tous les destinataires du BF
en seront les réceptionnaires.*

Surveillez vos boîtes aux lettres !

SOMMAIRE

- Coordonnées des Secteurs de la FD Page 2
- CR commission paritaire CCN66 du 18/09/14 Page 3
- CR commission paritaire CCN51 du 9/09/14 Page 4
- Avenir de la fonction publique ouverture des négociations Page 5
- Avenir de la Fonction Publique réunion 7/10/14 Page 6
- Tract PLFSS 2015 Page 7
- Info « Vos droits » Page 8

ÉLECTIONS
2014
la cgt



Proximité | Solidarité
Démocratie | Efficacité

Plus d'infos en pages réservées sur
www.sante.cgt.fr

N° 2014/25 - Lundi 13 octobre 2014

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0707 5 06 134



COMMENT JOINDRE LES DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA FÉDÉRATION



Secrétariat Général	sg@sante.cgt.fr	Marie	01.55.82.87.49
Organisation - Qualité de Vie Syndicale	orga@sante.cgt.fr	Alexandra Stéphanie	01.55.82.87.59 01.55.82.87.65
Secteur Communication	com@sante.cgt.fr	Dominique Dominique	01.55.82.87.70 01.55.82.87.47
Secteur Revendicatif	revendic@sante.cgt.fr	Sabah	01.55.82.87.52
Secteur Documentation	doc@sante.cgt.fr ldaj@sante.cgt.fr	Katia	01.55.82.87.56
Secteur Vie Fédérale	viefederale@sante.cgt.fr	Nahima	01.55.82.87.88
Union Fédérale Action Sociale	ufas@sante.cgt.fr	Nadine	01.55.82.87.81
Union Fédérale Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens	ufmict@sante.cgt.fr	Patricia	01.55.82.87.57
Union Fédérale des Retraités	ufr@sante.cgt.fr	Sonia	01.55.82.87.51
Union Fédérale Santé Publique	ufsp@sante.cgt.fr	Armonie	01.55.82.87.71

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ :

Modification de l'avenant 328 suite à la parution du décret n° 2014-1025 du 8 septembre 2014 relatif aux garanties d'assurance complémentaire des salariés portant sur les équipements de lunettes et lentilles pour les mineurs de moins de 18 ans au lieu d'enfant de moins de 6 ans. Cette nouvelle garantie apportant une amélioration de l'avenant, **la CGT confirme donc sa signature.**

PRÉVOYANCE :

Le TME (Taux Moyen des Emprunts d'État) a encore baissé (- 1,41 %) par rapport au mois précédent, ce qui contribue à augmenter le déficit par la perte de revenus financiers. C'est d'ailleurs l'un des facteurs majeurs du déséquilibre du régime, au même titre que l'augmentation de la sinistralité.

Présentation et explicitation par *ARRA Conseil* du fonctionnement du simulateur de garanties/résultats (dit « mécano ») permettant d'agir sur les pourcentages des garanties (incapacités, invalidité, complément d'IJ, etc.). Il s'agit d'un simple outil d'aide technique.

Pour 2014, les comptes seront encore excédentaires de 1 million d'euros. En 2015, ils devraient être déficitaires de 14 millions d'euros.

Certains leviers sont évoqués pour tenter de garantir progressivement l'équilibre du régime :

- la diminution des garanties... évidemment par les employeurs ;
- l'augmentation des cotisations (employeur/salarié) qui, même faible, aurait des effets immédiats. La CGT n'y est pas hostile si elle est équitablement partagée entre les employeurs et les salariés ;
- La baisse de la sinistralité qui, pour la CGT, doit être le premier chantier, pour le bien-être au travail des salariés assurant ainsi sur le long terme un équilibre du régime.

Les syndicats d'employeurs refusent d'envisager la hausse de leur cotisation au prétexte d'un possible rejet par la DGCS d'augmenter la masse budgétaire... puis laissent le champ ouvert à l'étude.

La CGT rappelle qu'il faut travailler sur la sinistralité en urgence, c'est une des causes premières de la dégradation de notre système de prévoyance. **Il faut donc élaborer un plan d'action à partir du retour de l'enquête TECHNOLOGIA en même temps qu'un travail de renégociation de l'avenant 322 Prévoyance.**

Sur ces bases, mandat est donné par la CNPN à la CNPTP pour commencer à élaborer des scénarii.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION NATIONALE PARTAIRE DE NÉGOCIATIONS :

Suite à une demande récurrente de mise en place d'un règlement intérieur à la CCNT 66, les organisations syndicales SUD et CGT ont présenté un projet de règlement. Le précédent date de mai 1983 et ne correspond plus à la réalité. Il est silencieux sur nombre de domaines élémentaires : temps de préparation, temps de transports, mode de défraiement...

La CGT propose en plus de revoir le financement du paritarisme en s'inspirant du fonctionnement de la CNPTP, mais sur la base d'un fond alimenté par les employeurs.

Elle rappelle à cette occasion que c'est l'ensemble du droit syndical qui devra être revu. Les employeurs ne s'y disent pas opposés, mais attendent les nouvelles législations en ce domaine. Ils s'engagent à fournir des réponses sur la sécurisation des salariés détachés aux négociations et le règlement intérieur lors de la prochaine CNPN 66.

DÉCLARATION LIMINAIRE DES EMPLOYEURS LORS DE LA REPRISE DES TRAVAUX L'APRÈS-MIDI :

Le SYNEAS et la FEGAPEI vont entamer un travail commun et une réflexion globale sur une « nouvelle approche de notre environnement conventionnel » dès la parution de leur conférence de presse. Aujourd'hui, ils ne peuvent nous apporter de précision quant à la teneur et aux orientations de cette réflexion. Ils précisent simplement que les échecs de 2007 et 2009 leur ont appris à travailler ensemble. Ils ne peuvent non plus attendre de futures négociations sur la Convention Collective Unique et Étendue (CCUE), les employeurs de la branche UNIFED étant actuellement en désaccord sur son champ d'application.

Ils se sont fixés un calendrier de travail et pensent nous soumettre à la négociation ce « nouvel environnement conventionnel » lors du second semestre 2015.

La CGT leur rappelle son attachement à la « défense et amélioration » de la CCNT 66, elle ne continuera à négocier que dans cette perspective. Elle rappelle les tentatives précédentes mises en échec par les salariés et exige que soit sécurisé le cadre de ces futures négociations. Y-aura-t-il demande de révision ou dénonciation ? Les employeurs disent ne pas pouvoir répondre à ce stade... Nous y reviendrons donc très bientôt. **Ils doivent être clairs envers les salariés qui ont déjà leur dose d'inquiétude et ne leur font aucune confiance.**

NOUVEAUX MÉTIERS :

Présentation par la CGT, puis par la CFTC, de leurs propositions d'intégration de métiers existants dans notre activité et non répertoriés dans la CCNT 66.

Les employeurs refusent de rajouter des annexes ou des grilles salariales à l'actuelle CCNT, pour ne pas alourdir le « mille feuilles » conventionnel... comme le MEDEF avec le Code du Travail... Ils peuvent par contre envisager d'ajouter des métiers existants aux grilles actuelles. Ils étudieront les propositions et feront une réponse lors de notre prochaine rencontre le 2 octobre 2014.

QUESTIONS DIVERSES :

La CGT propose deux sujets à aborder lors des prochaines CNPN :

- les assistant-e-s familiaux (annexe XI) ;
- les congés familiaux (leur application aux salarié-e-s pacsé-e-s).

L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE CNPN :

L'approbation des deux procès-verbaux, le règlement intérieur et les droits syndicaux, les nouveaux métiers, le protocole technique et financier, les assistant-e-s familiaux, les congés familiaux.

Lors de cette rentrée, la CGT doit faire face à de très nombreux champs de revendications et de négociations. Partout, le patronat et le gouvernement œuvrent pour le moins disant social et la casse des droits (voir CCN 51, dénonciation des accords UNIFED sur la formation... dans notre champ). Nous parviendrons à faire face positivement à tous ces chantiers grâce à une démarche unie, la vigilance et la mobilisation de tous les salarié(e)s ! Ce que nous avons fait hier pour la CCNT 66, nous sommes capables de le refaire demain!

Les employeurs doivent le savoir...

Réunion du 9 septembre 2014



1- Complémentaire Santé

Suite à la commission paritaire du 29 août 2014, portant essentiellement sur l'étude des dossiers des assureurs qui ont répondu à l'appel d'offres (MUTEX, APICIL, MALAKOFF MEDERIC, MGEN, MNH).

La première question à l'ordre du jour de cette CNPN portait sur la complémentaire santé et le choix du nombre d'organismes qui seront « *référéncés* » (recommandés) pour la complémentaire santé des salariés si un accord est signé entre les partenaires sociaux. Chaque organisme assureur a été reçu par la Commission paritaire (individuellement, par entretien d'une heure) : trois répondent correctement au cahier des charges (MUTEX, APICIL, MALAKOFF MEDERIC), les deux autres (MGEN, MNH) ne peuvent, pour l'instant, s'y inscrire.

Le 5 septembre, la FEHAP nous indique que nous devons échanger sur cette question, afin de définir les termes d'un avenant pour le référencement des organismes. La CGT insiste sur le fait qu'avant de référencer les organismes assureurs et de proposer la lecture d'un avenant, il faut se mettre d'accord sur la base du panier de soins qui sera retenu pour les salariés de la CCNT 1951. Cette revendication est portée par l'ensemble des organisations syndicales.

La FEHAP veut travailler sur l'avenant 2014-03 (complémentaire santé) remis sur table. Les organisations syndicales décident d'une interruption de séance.

Au retour, les organisations syndicales restent fermes pour exiger une commission paritaire supplémentaire, sur le seul sujet de la complémentaire santé, avec un appui technique de l'actuaire ARRA CONSEIL.

La CGT informe la commission paritaire que dans le cadre des négociations sur la complémentaire santé de la CCNT 1966 (dans lesquelles un accord correct semble se dessiner), le ministère s'est engagé sur un agrément qui assurerait le financement. Pourquoi en serait-il autrement dans la CCNT 1951 ?

La FEHAP rappelle que la majorité des établissements sont financés par la T2A mais elle ne garantit pas les budgétisations.

La CGT estime qu'une négociation avec les pouvoirs publics est nécessaire et urgente pour défendre l'emploi et la santé au travail des salariés. Encore faut-il avoir une réelle volonté d'aboutir ? La CGT invite tous les membres de la commission paritaire (- y compris la FEHAP ! -) à se joindre à notre journée d'action du 16 octobre 2014 contre l'austérité et pour une protection sociale de haut niveau.

Le collègue employeur irrité par les propos des organisations syndicales ne veut pas entendre parler de ce qui se passe dans la CCNT 1966. Ils disent savoir ce qu'ils ont à faire, leur décision est prise pour ne pas mettre en danger les établissements : ils appliqueront la base 1 avec une participation de 50 % pour les employeurs et 50 % pour les salariés, ce qui correspond au panier de soins de la loi. Pour une bonne couverture maladie, les salariés devront se payer leurs soins !

Dans un premier temps, la FEHAP refuse la commission paritaire supplémentaire réclamée par les organisations syndicales de salariés, mais devant l'insistance de celles-ci, la FEHAP est bien obligée de convenir d'une date : le lundi 6 octobre 2014, à 13 H 30.

2 - Promotion, Indemnité différentielle de remplacement

- (Point ajouté à l'ordre du jour en réponse à la sollicitation du syndicat CFDT)
- La CFDT propose de supprimer la majoration des 10 % du conventionnellement après une promotion, ce qui pourrait d'après eux inciter les employeurs à recruter en interne, plutôt qu'à l'extérieur.
- **Pour la CGT, cette proposition ne ferait qu'aggraver l'existant, exemple : actuellement, nous avons 42 emplois dont le coefficient est inférieur au SMIC et donc si suppression des 10 %, la promotion sera du SMIC au SMIC ! On s'étonne que cette demande émane d'une organisation syndicale de salariés mais on comprend que la FEHAP ait cru bon d'y répondre.**

3 - Négociations de branche relative à la formation professionnelle : incidence sur le titre 7 de la CCN 51

- Suite à la dénonciation de l'accord de branche UNIFED sur la formation professionnelle, la FEHAP indique qu'elle dénonce l'article 7 dans l'attente de négociation au niveau de la branche... Étonnement des organisations syndicales qui trouvent que la FEHAP se précipite bien vite alors qu'elle aurait pu attendre de voir comment aller s'organiser les négociations au niveau de la branche.
- **La CGT trouve que la dénonciation devient une habitude pour la FEHAP ! Il ne faudrait pas que cela devienne une seconde nature...**

4 - Questions diverses

- ➔ **Politique Salariale** : Pour rappel, en juillet 2014, le Président de la Commission Paritaire s'était engagé à faire remonter auprès du Conseil d'Administration, les revendications et le mécontentement des organisations syndicales, suite à l'annonce de 0 % d'augmentation salariale pour 2014 qui perdure depuis décembre 2010. La réponse est rapide : il n'y a pas eu depuis la dernière paritaire, de réunion du Conseil d'Administration (celle de septembre est reportée à octobre) !!!... On peut légitimement se poser la question de savoir où sont nos directeurs, quand ils disent être à la FEHAP ?!...
- Donc, aucune proposition nouvelle ce jour, l'information nous sera donnée plus tard.
- **La CGT estime que l'attitude de la FEHAP n'est jamais surprenante. Avec elle, c'est toujours non. Mais où sont donc les règles du paritarisme ?**
- ➔ **Classification / Qualification** : Dans l'avenant 2014-01, la CGT rappelle que la FEHAP s'est engagée à porter à l'ordre du jour de la Commission Paritaire dans le second semestre, la négociation sur qualification, classification. A ce jour, aucune négociation n'a été engagée. Pour la CGT, le second semestre se termine sans la moindre avancée sur le sujet. La FEHAP informe que ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la commission paritaire du 6 novembre 2014.
- ➔ **Union des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (UDES)** : La CGT demande à la FEHAP si des pourparlers sont engagés avec l'UDES pour une éventuelle adhésion.
- La FEHAP indique que cette problématique ne concerne que les employeurs et qu'ils nous informeront au moment voulu, quand ils l'auront décidé.
- **La CGT rappelle que si les salariés payent sur leur propre denier leur cotisation syndicale, celles à la FEHAP sont prélevées sur le budget des établissements donc la FEHAP nous appartient un petit peu. La FEHAP fait la sourde oreille.**

Madame la Ministre,

C'est peu de dire que cette négociation, la CGT la souhaitait. Mieux, elle la revendiquait.

C'est d'ailleurs si vrai que, dès votre arrivée en juin 2012, nous vous remettons un mémorandum revendicatif où une large place était faite aux questions liées justement aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations.

Il faut dire que des années de politiques libérales ont conduit à une situation tout à fait catastrophique :

- Baisse du pouvoir d'achat
- Dégradation de la reconnaissance des qualifications ;
- Graves restrictions dans les amplitudes et les déroulements de carrière ;
- Inflation préoccupante des régimes indemnitaires et des rémunérations au mérite.

Et encore, à cette liste non exhaustive, il faut rajouter :

- Des réductions d'effectifs alarmantes ;
- Des réformes régressives et menées à la hussarde, comme la RGPP et la REATE ;
- Des lois synonymes de reculs du service public comme celle HPST ou celle dite de « *réorientation professionnelle* ».

Ce bref rappel pour souligner deux choses. La première, c'est l'urgente et l'impérieuse nécessité à apporter des réponses nouvelles et en rupture avec ces orientations et ces choix désastreux pour la Fonction publique et ses agents. La seconde, c'est que ce n'est pas à la CGT qu'on trouvera des nostalgiques de la politique de Nicolas Sarkozy et de ses comparses.

Madame la Ministre, cette condamnation sans ambiguïté des politiques antérieures souligne assez la consternation et la colère de la CGT face aux orientations aujourd'hui prônées par le gouvernement.

A la valse-hésitation du tout début, a vite succédé la valse du renoncement, puis aujourd'hui, la Valls attitude, avec un premier ministre plus enclin à envoyer des œillades au MEDEF et à la CITY qu'aux salariés et à la population en difficulté.

Arrimées à la logique insupportable et vouée à l'échec du pacte de responsabilité, lui, le Président de la République et le gouvernement auquel vous appartenez affichent chaque jour d'avantage leurs choix en faveur du profit, des dividendes juteux, quand ce n'est pas que des ministres qui se répandent en déclarations scandaleuses contre les travailleurs et les chômeurs.

Derniers exemples tristement emblématique en date : les PLF et PLFSS 2015.

Les nouvelles amputations drastiques qu'ils prévoient dans les dépenses publiques socialement utiles, tant pour l'État, les Collectivités Territoriales que l'Hôpital Public sont absolument inacceptables.

Et à ces perspectives budgétaires néfastes, faut-il ajouter des lois et des projets de loi impactant profondément les collectivités territoriales et leurs agents, textes qui vont là aussi dans le mauvais sens. Il faut également évoquer la nouvelle réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat, porteuse de lourds reculs, élaborée sans la moindre concertation.

Dès lors, Madame la Ministre, comment croire que débute aujourd'hui une véritable négociation ? Comment accorder le crédit nécessaire à vos propos, quand, dans le même temps, des annonces tombent sur le gel de la valeur du point jusqu'en 2017, sur de nouvelles et massives suppressions d'emplois et sur la réduction de moitié des enveloppes budgétaires consacrées aux mesures catégorielles.

Si la CGT, est favorable à d'indispensables réformes, elle a d'ailleurs de multiples propositions, que toutes celles-ci n'ont pas forcément un coût budgétaire, notre organisation syndicale tient cependant à vous affirmer qu'il ne peut y avoir de réformes de progrès social dans le cadre d'une politique d'austérité.

D'ailleurs, cette politique, Madame la Ministre, nous continuerons de la combattre résolument dès le 16 octobre, date d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle. Et nous entendons bien, le plus vite possible, renforcer ce mouvement avec toutes celles des organisations syndicales qui se refusent à accepter l'inacceptable et qui affirment avec raison que des politiques alternatives existent bel et bien.

Si, en dépit de votre politique actuelle, la CGT a fait le choix d'être présente aujourd'hui, c'est qu'elle veut porter haut et fort le développement du service public et les aspirations des agents qui le font vivre.

C'est aussi qu'elle ne veut pas désespérer complètement et à priori de la négociation si importante que vous dites vouloir conduire.

Encore une fois, nous ne nous cantonnerons pas à une simple posture de refus mais nous porterons de multiples propositions. Néanmoins, nous ne serons ni une caution ni des faire valoir.

Il faut donc immédiatement, et dès la séquence de la première réunion, que nous soyons entendus, que nos avis soient pris en compte, que nos priorités soient respectées.

Vous l'aurez compris, Madame la Ministre, être présent aujourd'hui à la table des négociations ne signifie en rien pour la CGT l'abandon de ses revendications en matière des pouvoirs d'achat, d'emploi, de qualité du service public, ni un blanc seing pour les semaines et les mois qui viennent.

Nous procéderons donc rapidement à un bilan d'étape de cette négociation et nous déciderons, au vu des éléments concrets si nous y demeurerons ou non.

A vous de nous démontrer, Madame la Ministre, que cette négociation en vaut véritablement la peine.



AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE

RÉUNION LE 7 OCTOBRE 2014

Réunion présidée par la Ministre.

Cette première séance de négociation ouverte par la ministre, se place dans la continuité des discussions sur Parcours Professionnel Carrière Rémunération.

La Ministre a ouvert la réunion en insistant sur sa volonté de consolider le modèle français de la Fonction publique. Il s'agirait pour elle de « couler dans le marbre » le statut avant les élections de 2017.

Elle a principalement abordé la méthodologie et le calendrier. L'accord sera en plusieurs volets, chacun sera signable par les Organisations Syndicales, dans l'esprit des accords majoritaires.

Les mesures seraient déclinées sur plusieurs années (5, 7, 10 années éventuellement).

La négociation se tiendra jusqu'au mois de mai 2015, une première mesure d'ajustement de la grille serait prise pour le 1^{er} janvier 2016.

La négociation est structurée en 5 séquences (à notre demande, les séquences 1 et 2 ont été inversées par la Ministre en séance) :

- **Séquence 1** – Rénover et simplifier l'architecture statutaire
- **Séquence 2** – Améliorer la gestion des emplois
- **Séquence 3** – Simplifier les règles et dispositifs de gestion des agents
- **Séquence 4** – Rénover les grilles
- **Séquence 5** – Conclure la négociation et définir un accord-cadre sur les rémunérations et la politique salariale.

Les grands éléments du positionnement de la CGT ont porté sur le contexte de l'austérité, du pacte de responsabilité, du budget 2015 et de la prévision triennale 2015-2017, qui posent le problème des marges de manœuvre de la ministre.

Ce sera à la Ministre de démontrer que la participation des syndicats à la négociation en vaut la peine.

La CGT ne veut pas servir de caution ou faire valoir, elle fera un bilan à chaque étape et déciderons de notre présence ou pas aux discussions.

Par ailleurs, nous avons rappelé les principales revendications de la CGT (voir déclaration intégrale de la CGT).

CFDT : a demandé à la Ministre de lever toute ambiguïté sur la volonté du gouvernement d'aboutir du fait du contexte budgétaire.

FO : a réaffirmé son opposition à une austérité suicidaire.

UNSA : a validé la méthode tout en s'inquiétant des marges budgétaires de la Ministre.

FSU et Solidaires ont rejoint la **CGT** sur leur volonté de ne participer aux négociations qu'en fonction de leur bilan d'étape et des propositions gouvernementales.

En réponse aux différentes déclarations, la Ministre a insisté sur le fait que la diminution des mesures catégorielles dans les budgets 2015 à 2017 a pour origine sa volonté de prendre des mesures générales de reconstruction de la grille. Elle continue de penser que la grille actuelle est déstructurée.

La Ministre a annoncé que la signature du gouvernement engagerait le gouvernement, y compris sur le plan budgétaire et que les marges de manœuvre existeraient.

La CGT a dénoncé les nombreux accords insuffisamment appliqués ces dernières années comme celui des Non Titulaires.

Pour conclure, la CGT a continué de porter sa volonté d'une évolution ambitieuse et d'ampleur pour le statut, pour les agents et pour le service public.



+ D'ARGENT pour la SÉCU!

PLFSS 2015 :

**UNE CURE D'AMAIGRISSEMENT
SANS PRÉCÉDENT
POUR LA SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE !**

**d'argent
pour la
+ SÉCU!**

AVEC

→ **l'objectif de 3,2 milliards d'euros d'économies**, le secteur de la santé et du médico-social est le plus touché par la politique d'austérité de ce PLFSS,

→ **un ONDAM de 2% pour l'hôpital et de 2,2 pour le médico-social**,

les établissements n'auront pas les moyens de reconduire leurs activités, puisque l'évolution des dépenses est évaluée au double.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale dénonce la volonté politique de poursuivre et d'accélérer les orientations libérales des précédents gouvernements, en affaiblissant le service public et en organisant le transfert d'une partie du coût des prises en charge sur les ménages, via leur complémentaire santé.

ALORS QUE

→ **les chiffres du chômage explosent**, ce sont des milliers d'emplois publics dans le secteur de la santé qui sont menacés, certains évoquent même le chiffre de **7 000 emplois à supprimer**,

→ **le renoncement aux soins** continue de progresser (26 % de la population selon l'IRDES),

l'hôpital public, dernier garant d'un accès universel à la santé, sera démantelé par une obligation de fermeture de lits, de services, au travers des groupements hospitaliers de territoire.

Le secteur social et médico-social public où les places sont notoirement insuffisantes pour la prise en charge de handicapés et des personnes âgées sera incapable de répondre aux nouveaux besoins liés au vieillissement de la population.

La démocratie est, une fois de plus, bafouée avec un PLFSS qui :

- intègre des dispositions de la future loi « santé » avant même qu'elle soit débattue et votée,
- ignore l'avis des assuré-e-s sociaux et des professionnel-le-s de santé avec des Directeurs Généraux des Agences Régionale de Santé qui voient encore leur pouvoir autoritaire renforcé par une feuille de route à mettre en œuvre, dictée par le seul ministère de la santé,
- enferme le débat parlementaire dans un simple débat technique, les objectifs de dépenses pour les trois années à venir étant déjà inscrits dans le PLFSS rectificatif de juin 2014.

Les professionnel-le-s, salarié-e-s de la santé et de l'action sociale, n'ont pas d'autre alternative pour faire entendre leur vision du soin et leurs revendications que d'agir et se mobiliser dans l'action.

Un système solidaire

Pour répondre aux besoins, maintenant ainsi que pour les générations futures.

Malade de son manque de recettes, une nouvelle dynamique de financement de la Sécurité Sociale, socle de la protection sociale est à engager.

La CGT réaffirme la priorité à l'emploi, à la revalorisation des salaires, conditions pour pallier l'insuffisance de cotisations.

La priorité à la cotisation sociale, clé de voûte du financement, c'est pourquoi la CGT appelle à la suppression des exonérations.



*Retrouvez toute l'actualité
de la Santé et de l'Action Sociale
sur le site fédéral*

www.sante.cgt.fr

Vos droits

Des articles juridiques sont disponibles sur le site de la Fédération CGT Santé Action Sociale !

Depuis plusieurs mois, la Fédération CGT Santé Action Sociale a mis en ligne une rubrique juridique sur le site internet www.sante.cgt.fr

Un nouvel article concernant les salarié-e-s de droit public ou privé est disponible toutes les semaines.

Les articles abordent l'actualité juridique et différents thèmes du droit du travail dans le secteur public et privé :

- les grilles de salaire dans la fonction publique hospitalière,
- le droit syndical dans le secteur public et privé,
- le temps de travail,
- les congés payés,
- la NBI,
- les primes et indemnités,
- la procédure de licenciement,
- le conseil de prud'hommes,
- le CHSCT,...

Tous les mois, la Fédération met à disposition des syndicats un article sur la veille juridique qui liste les différentes lois et décrets publiés dans notre champs fédéral ainsi qu'une sélection mensuelle de décisions importantes de la jurisprudence.

Tous les articles sont disponibles *via* la page d'accueil ou dans la rubrique " Vos droits ".

La rubrique " Vos Droits " est disponible sur le Site Fédéral CGT Santé Action Sociale à cette adresse :

www.sante.cgt.fr/Actualites-Juridiques

Contactez la Fédération sur un problème juridique

Les organisations de la CGT et elles seules peuvent contacter la Fédération CGT Santé Action Sociale sur une question juridique à cette adresse :

ldaj@sante.cgt.fr

Nous invitons toutes les personnes qui auraient des questions individuelles à les poser à leur syndicat d'entreprise, à défaut à l'union syndicale santé du département concernée.